

## Été 2010 : Roms, amalgames et discrimination

**O**rdinairement, les mois d'été sont calmes sur le plan politique. Cette année a dérogé à la règle, particulièrement en ce qui concerne les Roms. Faits divers, expulsions, bataille de mots et de communiqués, images choc, manifestations... Le tout à un train d'enfer. Pas facile de s'y retrouver surtout si on a manqué un épisode. Alors, pour revoir le film et analyser ses plans, nous avons demandé à Bernard Cossée de livrer sa lecture des événements en s'efforçant d'introduire de la rationalité là où domine si souvent l'émotion. Son analyse s'arrête au 12 septembre, juste avant que l'affaire ne prenne la dimension d'une polémique européenne dont la violence a pu surprendre. C'est que le sujet est sensible politiquement et humainement.



Bernard Cossée, président de l'Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (AMAV).

Les Roms constituent la plus importante minorité de l'Union européenne, avec quelque cinq à six millions de membres, répartis très inégalement dans les vingt-sept pays où ils sont des citoyens nationaux, certes, mais presque toujours de seconde zone. Il ne s'agit pas d'un problème franco-français, ou même franco-roumains, mais bien d'une réalité européenne, souvent douloureuse, héritée de notre Histoire commune. D'où la nécessité d'une politique européenne qui, tout en tenant compte des difficultés propres à chaque pays, s'imposerait néanmoins à chacun deux.

De 1940 à 1946, de nombreuses familles nomades (quelque six mille hommes, femmes, vieillards, enfants) furent internées en France, dans des camps gérés par l'administration française. De cette tragédie, nos livres d'histoire n'en disent rien ! C'est pour lutter contre cet oubli qu'un collectif d'associations de Gens du voyage, Tsiganes et amis, comprenant également des chercheurs, s'est constitué pour faire de 2010 une année de commémoration, soixante-dix ans après la signature, le 6 avril 1940 par le président Albert Lebrun, du décret-loi interdisant la circulation des nomades sur l'ensemble du territoire métropolitain pendant toute la durée de la guerre.

Ce projet mémoriel a reçu l'agrément du ministère de la Défense dans le cadre du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi, le 18 juillet dernier, à Paris, à l'occasion de la Journée nationale de la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'Hommage aux « Justes » de France, Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants auprès du ministre de la Défense, a évoqué dans son discours l'internement des nomades, en ces termes : « *Nous nous souvenons des Juifs de France déportés et persécutés. Nous nous souvenons aussi des Tsiganes [...]. Il est temps que leur souvenir prenne place dans la mémoire nationale. [...] Nous nous souvenons de ces femmes et de ces hommes nés pour la liberté et persécutés parce qu'ils*

*l'aimaient simplement. La France s'incline aujourd'hui devant leur mémoire. Elle le fait avec un profond respect et une grande douleur ».*

De quoi combler de joie les Gens du voyage, leurs associations et leurs amis. Mais durant le même week-end, l'histoire se préparait à bégayer !

### Deux événements concomitants

Tout d'abord, durant la nuit du 16 au 17 juillet et les suivantes, un quartier de Grenoble est le théâtre d'une flambée d'extrême violence, avec tirs sur les forces de l'ordre, après la mort de l'un des braqueurs du casino d'Uriage-les-Bains, tué par un policier. D'où une spectaculaire opération de police, la visite du ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, et du président de la République, Nicolas Sarkozy. Au final : beaucoup d'images télévisuelles mais une seule mise en examen.

Puis, durant le même week-end du 17 au 18, à Saint-Aignan-sur-Cher, les proches d'un jeune « gitan » (terme utilisé par les médias) tué la veille par un gendarme, provoquent des troubles sérieux sans toutefois user d'armes à feu. Il s'ensuivra les condamnations de deux manifestants à des peines de prison – dix mois fermes et quatre mois avec sursis –, la mise en examen du conducteur délicat et une procédure judiciaire en cours à l'encontre du gendarme auteur du tir mortel.

Certes, ces deux événements se ressemblent dans la mesure où ils expriment une réaction collective, désormais quasi rituelle, à la mort d'un jeune du fait des forces de l'ordre. Mais là s'arrête la similitude entre, d'une part, une émeute urbaine dans un contexte de banditisme et, d'autre part, une affaire tout à fait regrettable opposant une famille de Gens du voyage à la gendarmerie locale en milieu rural. C'est la concomitance des deux qui est supposée

inquiéter l'opinion publique au point de nécessiter une réaction politique immédiate.

Effectivement, dès le mercredi 21, au cours du conseil des ministres, le chef de l'État annonce la tenue d'une réunion, le 28 juillet à l'Élysée, sur les « *problèmes que posent les comportements de certains parmi les Gens du voyage et les Roms* ». Il ajoute : « *Cette réunion fera le point de la situation de tous les départements et décidera les expulsions de tous les campements en situation irrégulière* ». À ce stade, on peut penser que le Président désigne les Roms qui migrent en France depuis l'Europe centrale, alors même qu'ils n'ont rien à voir avec les événements dramatiques de Saint-Aignan ! Le 30 suivant, lors d'un discours à Grenoble, le président confirme : « *Nous allons procéder d'ici fin septembre au démantèlement de l'ensemble des camps qui font l'objet d'une décision de justice* ».

Immédiatement, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) s'élève contre la « *stigmatisation* » des Gens du voyage et des Roms, « *boucs émissaires* » de la politique sécuritaire. De même, le collectif Romeurope « *exprime ses inquiétudes et dénonce l'amalgame fait entre les Gens du voyage et les Roms* » qui constituent pourtant deux populations distinctes. Les premiers sont des Français vivant en caravanes et circulant tout ou partie de l'année ; les seconds sont environ 15 000 venus principalement de Roumanie, pour certains de Bulgarie, où ils étaient sédentaires et qui survivent en France dans des bidonvilles ou des squats, faute de revenus, sans intention de devenir nomades.

## Émergence de mouvements tsiganes solidaires

Dans les jours suivants, toutes les associations de Tsiganes et Gens du voyage, religieuses ou laïques, françaises ou transnationales, collectivement ou individuellement, prendront position dans ce sens, dénonçant la stigmatisation et l'amalgame, tout en se déclarant solidaires des Roms migrants. Et ce n'est pas anecdotique, car les Gens du voyage étaient jusqu'alors réputés ne pas s'intéresser à la politique... alors que celle-ci s'est toujours beaucoup intéressée à eux !

En fait, les déclarations gouvernementales ont permis de rendre visible l'émergence de mouvements tsiganes structurés qui s'étaient déjà mobilisés lors de la manifestation contre la loi sur la sécurité intérieure, le 27 janvier 2003 à Paris.

L'autre point positif dans cette affaire est l'attitude de la majorité des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle, particulièrement ceux du service public, qui se sont attachés jour après jour à expliquer la différence entre « Gens du voyage » et « Roms mi-

grants »<sup>(1)</sup>, ainsi qu'à analyser les causes des conditions de vie de ces derniers. Bien sûr, *Le Figaro* a entretenu complaisamment la confusion... probablement pour ne pas désorienter son lectorat !

Certains journalistes toujours soucieux d'employer le dernier terme à la mode, se sont mis à dénommer « Roms » ceux qui étaient la veille des « Gens du voyage », mais savent-ils vraiment ce que signifient ces termes et quelles en sont les origines ?

## Ethnonymes et amalgames

Il faut dire qu'il n'est pas facile de s'y retrouver dans les différents vocables qui désignent tout ou partie de cette population diffuse et souvent mobile dans les pays européens de l'Ouest. Difficulté d'autant plus grande que les avis des spécialistes sont divers et rarement politiquement neutres.

Pour faire simple, nous nous limiterons aux noms utilisés actuellement en France, en distinguant les endonymes (ceux que les intéressés se donnent à eux-mêmes) des exonymes (ceux par lesquels les personnes extérieures les désignent).

Le terme générique « Tsiganes », de racine grecque, est exonyme et désigne l'ensemble ethnique dont certains des ancêtres quittèrent le Rajasthan (nord-ouest de l'Inde) au début du deuxième millénaire. L'endonyme « Roms » désigne la même population, dans son acception générique ; c'est le terme utilisé par les instances européennes, mais les organisations transnationales revendiquent l'orthographe Roms.

À l'intérieur de cet ensemble, se distinguent plusieurs groupes ethniques, selon les pays par lesquels ils ont transité : les « Manouches »<sup>(2)</sup> passés par l'Allemagne, les « Sintés » venus du nord de l'Italie, les « Gitans »<sup>(3)</sup> sédentarisés en Espagne mais également présents dans le Midi, enfin les « Roms » d'Europe centrale dont certains sont établis en France depuis longtemps.

Ainsi, dans la langue française, le terme « Roms » peut avoir un sens générique ou particulier. C'est cette ambiguïté que Nicolas Sarkozy a exploitée lors



Roumanie – région de Timisoara (2003)

(1) – À noter que l'adjectif « migrant » est inapproprié depuis que la Roumanie et la Bulgarie sont entrées dans l'UE. Par exemple, personne ne l'emploie pour désigner les 135 000 ressortissants britanniques résidents en France. Mais faute de disposer d'un mot plus approprié et faisant consensus, nous continuerons à l'utiliser dans cet article.

(2) – Terme endonyme, ainsi que « Sintés ».

(3) – Terme exonyme dérivé d'une ancienne appellation générique « Egyptiens », de même que « Gypsies » en anglais.

du conseil des ministres du 21 juillet, en évitant d'ajouter l'adjectif « migrants » au nom « Roms ». On peut d'ailleurs s'étonner qu'en tant que président d'une République qui ne reconnaît pas les minorités, il ait utilisé ce terme ethnique alors qu'en langage administratif, il aurait dû désigner des citoyens roumains et bulgares en situation irrégulière et/ou vivant dans des conditions indignes. Dans ce domaine, le choix des mots est capital, d'autant que chacun de ceux énumérés au paragraphe précédent peut selon les intentions du locuteur, soit constituer un signe objectif d'identification ou de reconnaissance, soit devenir une arme de discrimination et de stigmatisation.

La notion de « Gens du voyage » est apparue dans les textes officiels français dans les années 1970. On estime leur nombre à environ 300 000. Cette catégorisation administrative qui désigne les familles sans résidence ni domicile fixe et vivant en habitat mobile, est passée dans le langage courant. En principe, elle est sans référence à l'ethnicité, mais en pratique il en va tout autrement ! Pire, dans la mesure où il est impossible de la féminiser ou de l'employer au singulier, certains considèrent qu'elle est structurellement discriminatoire, car communautariste. Pour tenir compte de cette particularité française, l'Union européenne emploie l'expression « Roms et Gens du voyage ». Il faut noter que ces derniers ne regroupent pas tous les Roms et/ou Tsiganes dont certains sont sédentaires et qu'au contraire, ils comprennent des non-Roms, à savoir les « Yéniches » descendant de paysans germaniques pauvres ayant « pris la route » au XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que des familles françaises jadis sédentaires mais ayant choisi un jour le nomadisme. Enfin, les intéressés préfèrent souvent employer, quant à eux, le terme de « Voyageurs ».

### **Des citoyens français pas tout à fait comme les autres**

Pour en revenir aux événements, le président Sarkozy avait dénoncé « *les comportements de certains parmi les Gens du voyage et les Roms* », mais il semble que Brice Hortefeux et plusieurs ténors de la majorité aient compris la plupart sinon tous ! De discours en interviews, les propos sont devenus des invectives, tous les clichés démagogiques y sont passés : absence de scolarisation, fraudes aux prestations sociales, voitures de fortes cylindrées... Certes, certaines voitures de luxe peuvent paraître suspectes aux yeux du fisc, mais dans ces cas l'administration dispose des moyens juridiques pour débusquer les éventuels fautifs et démanteler leurs trafics ; n'était-ce pas la mission des Groupements d'intervention régionaux (GIR) ? Cela permettrait de ne pas stigmatiser toute une population dont certaines familles sont réellement très pauvres.

Le moins qu'on en puisse dire c'est que les propos gouvernementaux n'ont pas laissé indifférents. Des internautes tsignanophobes et anonymes ont inondé les blogs de commentaires injurieux... La boîte de Pandore était ouverte !

Pour autant, sur le terrain, la période estivale n'a été ni pire ni meilleure qu'à l'ordinaire, à l'exception de quelques départements où la pression policière s'est faite plus forte, notamment dans l'Hérault. Les autres ont connu leur lot de stationnements illicites, avec ou sans expulsion, en raison principalement de la non réalisation, par de nombreuses communes, des aires d'accueil et de grands passages prévues et rendues obligatoires par la loi Besson (Louis) de juillet 2000. Brice Hortefeux l'a d'ailleurs explicitement reconnu à l'issue de la réunion du 28 juillet à l'Élysée, en affirmant vouloir « *poursuivre la politique de développement des aires d'accueil* ». Il n'en reste pas moins que l'émoi reste grand parmi les Voyageurs, les vieux sont inquiets et les jeunes révoltés d'être ainsi stigmatisés alors qu'ils sont Français.

Les autorités n'ont du reste pas manqué de leur rappeler qu'ils ont les mêmes droits et devoirs que tous les Français. Sauf que cette affirmation maintes fois répétée est fautive notamment quant aux droits civiques. Ainsi, un sans domicile fixe (SDF) ordinaire a le droit, sous certaines conditions, de se faire domicilier dans une commune où il pourra être inscrit sur les listes électorales six mois plus tard, comme un sédentaire. Tout Voyageur âgé de plus de 16 ans est dans l'obligation de choisir une « commune de rattachement » et une seule, où il pourra voter... trois ans plus tard, de sorte notamment qu'un jeune de 16 ans ne pourra voter qu'à 19 ans !

### **Des Européens confrontés à des choix réglementaires français**

Avant de poursuivre sur le sort fait aux Roms migrants, il n'est pas inutile de rappeler les raisons de leur venue en France et de leurs conditions de vie.

En Roumanie à l'époque communiste, les Roms avaient tous un travail, ouvriers agricoles dans les fermes collectives, ou manœuvres dans les usines. Lors de la libéralisation du régime, d'une part ils ont été exclus du partage des terres, et d'autre part beaucoup d'usines ont fermé. Résultat, de nombreux Roms sont privés de ressources et vivent dans des conditions précaires. Certes, tous les Roms ne sont pas paupérisés, mais tous subissent une situation d'exclusion de la part du reste de la société. Ceux qui partent vers l'ouest européen ne sont probablement pas les plus démunis, mais ils cherchent un avenir meilleur pour leur famille, qu'elle les ait accompagnés ou qu'elle soit restée au pays.

Les chiffres, bien que rarement fiables, relativisent le phénomène. Parmi les populations roumaine et bulgare, les Roms sont respectivement estimés à 2,1 millions et 750 000, soit dans les deux cas 10 % du total des habitants. En France, selon les associations caritatives, le nombre de migrants Roms semble à peu près constant, autour de 15 000 dont 40 % d'enfants, les entrées compensant les sorties, situation sans commune mesure avec l'Italie et l'Espagne qui en compteraient au moins cinq fois plus. Dans l'état actuel des choses, on ne peut donc parler ni de raz de marée, ni d'invasion !

Ce qui pose problème aux politiques c'est la visibilité en zones urbaines de ces familles vivant dans des bidonvilles ou des squats. Le paradoxe est que ce « spectacle » résulte de choix réglementaires faits par la France. Rappelons que les Roumains et les Bulgares sont citoyens européens depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, date de l'entrée de leur pays dans l'Union européenne. La libre circulation des travailleurs, inscrite dans le traité de Rome, en est l'un des principes fondamentaux. Mais les traités d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie ont autorisé les anciens États membres à déroger temporairement à ce droit, envers les ressortissants de ces deux pays, pour une « période transitoire » prenant fin au 31 décembre 2013.

Certes, comme les autres citoyens européens, ils peuvent entrer en France sur simple présentation d'une pièce d'identité et y circuler librement durant trois mois, puis y demeurer à condition de justifier d'une activité professionnelle ou de ressources suffisantes. Mais durant cette période transitoire, l'accès à l'emploi des Roumains et des Bulgares est soumis aux règles relatives au droit des travailleurs étrangers non européens, ce qui oblige les intéressés à solliciter un titre de séjour et une autorisation de travail, et les employeurs à payer une taxe, procédures dont la complexité, les délais et les exigences bloquent très généralement l'accès au marché du travail ; sans parler des difficultés liées à la langue et au manque de qualification de beaucoup.

Sans salaire, les ressources accessibles sont les soutiens associatifs, le travail au noir, la mendicité, le chapardage... Privées de statut, les familles n'ont accès ni aux aides, ni aux logements sociaux. Dans ces conditions, les seuls abris possibles sont les bidonvilles et les squats. D'autre part, l'extrême précarité favorise certaines activités mafieuses, notamment les prélèvements obligatoires sur les produits de la mendicité, encore qu'à ce jour aucune filière n'ait été démantelée ! De nombreux reportages ont traité de cette situation, mais on peut s'étonner que les quelques initiatives en faveur d'une intégration par le logement et le travail n'aient pas été mises en valeur, qu'elles soient associatives ou institutionnelles comme les « villages d'insertion », même si certains aspects ont pu faire l'objet de réserves.

### **Le sort des migrants roms à la une**

Concernant les Roms migrants, la réunion du 28 juillet à l'Élysée n'innove guère. Le démantèlement des camps avec participation policière, les expulsions par décisions de justice et les retours volontaires avec versement par l'État d'une aide de 300 euros par adulte et 100 euros par enfant, étaient déjà mis en œuvre depuis plusieurs années. La principale nouveauté du discours de Grenoble est d'avoir fixé des objectifs chiffrés pour les démantèlements, avec probablement l'espoir qu'ainsi un nombre accru de

Roms accepte le retour « volontaire ».

Force est de constater que par le passé de telles mesures n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Lorsqu'un bidonville est évacué puis détruit, un autre sort de terre sur un terrain plus ou moins proche, squatté à son tour. Rien n'empêche une famille ayant reçu l'aide au retour, de revenir quand bon lui semble ; selon les associations, cette pratique concernerait deux tiers des intéressés. Eric Besson, ministre de l'Immigration, en est bien conscient et promet d'y remédier par un durcissement de la réglementation. Enfin, il semble bien que, malgré l'agitation estivale et les multiples pressions, les retours volontaires n'aient pas véritablement explosé en août<sup>(4)</sup>.

Le principal résultat des annonces gouvernementales est que les médias se sont intéressés au sort des migrants roms en France, d'autant que le sujet pouvait s'illustrer avec des images chocs et qu'il se prêtait au débat, voire à la polémique. Les Français sont désormais mieux informés sur un sujet pour lequel les organisations humanitaires avaient du mal à se faire entendre. Fin juillet, les associations avaient dénoncé l'amalgame entre Gens du voyage et Roms migrants ; début août, elles s'insurgeaient contre le fait qu'une population entière soit stigmatisée et réprimée souvent violemment, en raison des délits reprochés à quelques-uns, en violation des principes de justice et d'humanisme de la République qui ne connaît que la responsabilité individuelle et non pas la culpabilité collective.

À partir du 20 août, de nombreuses autorités morales, religieuses et politiques, ainsi que des organisations internationales, font connaître leur désapprobation vis-à-vis de cette politique discriminatoire. Dès lors, le « ramdam » sur le Net s'équilibre entre les pour et les contre. Le samedi 4 septembre, une manifestation de protestation intitulée « Liberté, Égalité, Fraternité » se déroule à Paris et dans 130 villes de France, une mobilisation jamais vue sur ce sujet !

### **Le mot « Roms », neuf fois dans la circulaire du 5 août**

Fait plus exceptionnel encore, le Parlement européen, se saisissant de l'affaire, adopte le 9 septembre une résolution, certes non contraignante, par laquelle il « *s'inquiète vivement [...] de la rhétorique provocatrice et ouvertement discriminatoire [...] au cours des opérations de renvoi des Roms dans leur pays* ». Il rappelle par ailleurs, « *que les restrictions à la liberté de circulation [...] ne peuvent se fonder que sur un comportement individuel et non sur des considérations générales relevant de la prévention, ni sur l'origine ethnique ou nationale* ». Ce à quoi Eric Besson rétorque en ces termes : « *La France n'a pris aucune mesure spécifique à l'encontre des*

<sup>(4)</sup> – Selon le ministère de l'Intérieur, 2009 avait enregistré 11 051 retours volontaires, soit 921 par mois, contre 828 au mois d'août 2010. Du 1<sup>er</sup> janvier au 8 septembre 2010, le nombre total de Roms reconduits dans leur pays s'élève à 8 030 dont 84 % de retours volontaires et 16 % de départs forcés.

Roms. Notre droit ne connaît les étrangers qu'à raison de leur nationalité. Les Roms ne sont pas considérés en tant que tels, mais comme des ressortissants du pays dont ils ont la nationalité ». Mais le lendemain même, parvenaient à la presse trois circulaires adressées en toute discrétion aux préfets, textes qui démentent les propos du ministre et éclairent d'un jour nouveau les événements de l'été.

La première datée du 24 juin et signée des deux ministres Brice Hortefeux et Eric Besson, demande aux Préfets, « sans attendre l'entrée en vigueur de modifications législatives et réglementaires actuellement en préparation<sup>(5)</sup> [...] de procéder à l'évacuation des campements illicites dans les conditions prévues par la loi [... et...] de prendre, chaque fois que cela paraît pertinent, des mesures d'éloignement des occupants... ». Les préfets sont priés « de veiller à l'application immédiate de ces directives ».

Ainsi, plus d'un mois avant les événements de Saint-

Aignan-sur-Cher, le dispositif répressif à l'encontre des Roms était déjà mis en œuvre, sans toutefois que le terme Roms ne figure dans la circulaire. Celle du 5 août, qui émane du ministère de l'Intérieur, rappelle les objectifs présidentiels, à savoir : « 300 campements ou implantations illicites [...] évacués d'ici 3 mois, en priorité ceux des Roms ». Le but de cette circulaire est de « dynamiser les opérations » à partir du constat d'un « nombre trop limité de reconduites à la frontière ». Dans ce texte d'à peine plus de deux pages, le mot Roms figure neuf fois, sans référence à la nationalité ! Alors que la notion d'ethnie ne figure pas dans le droit français, un tel ciblage pourrait bien donner matière à des recours en justice. La circulaire du 9 août complète la précédente et enjoint aux préfets d'informer le ministère « de toute opération d'évacuation revêtant un caractère d'envergure, ou susceptible de donner lieu à un écho médiatique ». Le spectacle continue... pour les Roms, c'est un drame !

### Pour aller plus loin...

#### Sites Internet :

- [www.ldh-france.org/IMG/pdf/Rapport\\_Romeurope\\_2009-2010.pdf](http://www.ldh-france.org/IMG/pdf/Rapport_Romeurope_2009-2010.pdf)
- [www.gisti.org/](http://www.gisti.org/) (site du Groupe d'information et de soutien des immigrés).

#### Publications :

- Jean-Pierre Liégeois, *Roms et Tsiganes*. Paris : éditions La Découverte (coll. Repères), n° 530, mars 2009 (128 p.).
- Samuel Delépine, *Quartiers tsiganes, l'habitat et le logement des Rroms en Roumanie en question*. Paris : éditions L'Harmattan (coll. « Aujourd'hui l'Europe »), 2007 (172 p.).
- Morgan Garo, *Les Rroms, une nation en devenir ?* Paris : éditions Syllepse (coll. « Histoire : Enjeux et Débats »), avril 2009 (239 p.).
- Christophe Robert, *Eternels étrangers de l'intérieur ? Les groupes tsiganes en France*. Paris : éditions Desclée de Brouwer, novembre 2007 (455 p.) ;
- Bernard Houliat (texte), Antoine Schnekk (photographies), *Tsiganes en Roumanie*. Rodez : éditions du Rouergue, 1999 (270 p.).
- Gilles Frigoli, Isabelle Rigoni et Claire Cossée, *Migrations et Société*. Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, Vol. 22, n° 128, mars – avril 2010 ([www.ciemi.org](http://www.ciemi.org)).
- « Roms de Roumanie : la diversité méconnue », *Études Tsiganes*. Fnasat – Gens du voyage, n° 38 ([www.etudestsiganes.asso.fr/](http://www.etudestsiganes.asso.fr/)).

<sup>(5)</sup> – Il est fait ici allusion au projet de loi dit Loppsi 2 qui prévoit notamment d'autoriser l'expulsion administrative par le préfet, sans décision de justice, comme c'est déjà le cas pour les stationnements illicites de Gens du voyage.

Bernard Cossée, président de l'AMAV

## « **La stigmatisation est source d'insécurité** »...

Pour conclure cet article essentiellement factuel, Bernard Cossée, président de l'Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (AMAV) et trésorier de la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (Fnasat Gens du voyage) s'exprime à titre strictement personnel. Pour lui, c'est d'abord l'émotion qui l'a envahi, face à la brutalité des déclarations officielles discriminatoires et xénophobes, « *une tsiganophobie d'État telle qu'elle ne s'était jamais exprimée depuis la Libération* » ; puis, l'angoisse devant l'importance des moyens répressifs mis en œuvre à l'encontre de populations en difficulté, sans le moindre respect pour les personnes, ni compassion vis-à-vis des enfants, des malades et des femmes enceintes, sans perspective de relogement.

Depuis, une certaine perplexité politique s'est ajoutée à ses premiers sentiments. Il ne peut pas imaginer que Nicolas Sarkozy puisse faire l'amalgame entre Gens du voyage et Roms migrants, « *surtout connaissant ses origines familiales présumées, même au nom d'une propagande sécuritaire* ». Bernard Cossée considère « *que la situation des Roms migrants est d'abord sociale et que la délinquance qui fait peur aux Français, est ailleurs : règlements de comptes sanglants en pleine rue, caillassage de bus, incivilités, profanations de tombes* »...

La circulaire du 24 juin, dont la lecture fait froid dans le dos, apporte la preuve que cette politique anti-Roms était programmée bien avant les événements de Saint-Aignan. « *Il s'agissait seulement, continue Bernard Cossée, d'instrumentaliser un fait divers au demeurant sans rapport avec le sujet, de provoquer l'émotion par une sur-médiatisation, de réveiller les peurs qui permettraient d'ouvrir officiellement la chasse aux Roms. Il ne comprend pas selon quelle logique un gouvernement moderne et libéral, partisan de la dérèglementation et de la mondialisation, peut ressortir les vieilles recettes d'un nationalisme traditionnellement replié à l'intérieur des frontières* ».

Bernard Cossée doute que cette stratégie ait un quelconque effet sur la sécurité car « *elle s'attaque aux conséquences au lieu de combattre les causes. La présence de Roms orientaux en France résulte des problèmes économiques, sociaux et sociétaux que rencontrent leurs pays d'origine et dont la résorption prendra du temps, même avec l'aide de l'Europe. Quel que soit le niveau de violence mis en œuvre pour démanteler les bidonvilles et évacuer les squats, ceux-ci ne disparaîtront pas si d'autres mesures, sociales cette fois, ne sont pas mises en œuvre, autant que possible avant le 31 décembre 2013, fin de la période transitoire* ».

Concernant les Gens du voyage, Bernard Cossée se réjouit de la volonté exprimée d'accélérer la création d'aires d'accueil, en regrettant toutefois que Brice Hortefeux veuille réduire les normes de construction. Mais la difficulté majeure des maires n'est pas financière, « *elle provient de l'attitude a priori hostile des riverains qui sont aussi... des électeurs. Or, la mise en scène d'une telle campagne officielle de stigmatisation à l'encontre des Voyageurs, conforte la population sédentaire dans ses peurs et légitime son opposition à l'implantation d'aires d'accueil, entravant ainsi les projets des municipalités. La contradiction est flagrante ! D'une façon générale, la stigmatisation est source de violence et donc d'insécurité* ». La question que se pose Bernard Cossée est alors la suivante : « *Le président Sarkozy n'est-il pas en train de se comporter à la manière d'un pompier pyromane ?* »

### **Sous la III<sup>e</sup> République, déjà des « hordes errantes » et « vermines », comme un « parfum d'avant-guerre »...**

Malgré sa propre indignation, Bernard Cossée pense que « *certaines réactions hostiles à la politique gouvernementale ont été excessives, notamment celles qui ont fait un parallèle avec le sort fait aux Juifs par les Nazis. Non seulement, poursuit-il, les faits ne sont pas de même violence ; bien que certains démantèlements aient pu ressembler à des rafles, un retour au pays en avion n'est pas une déportation en wagon plombé. Mais encore les griefs à l'encontre des uns et des autres n'étaient pas de même nature. Avant la guerre, on accusait les Juifs d'hourdir un complot mondial destiné à mettre la main sur la finance ; aujourd'hui on reproche à ces migrants roms de mendier !* »

Bernard Cossée pense « *qu'il n'est nullement nécessaire de faire référence aux Juifs car, au cours de la III<sup>e</sup> République, la propagande contre les Romanichels (ancêtres des Gens du voyage) a été tout aussi féroce que celle qui accable actuellement les Roms. Après la défaite de 1870, une nouvelle migration de Roms, notamment de Roumanie (déjà !) où le servage avait été aboli en 1855, réactivait la méfiance des sédentaires. Les journaux parlaient alors de " raz de marée ", de " péril ", de " hordes errantes ", de " vermine " »... En 2010, Anh-Dao Traxel (la fille adoptive de Jacques Chirac), déclare : « *Les Roms n'ont pas d'avenir en France. Ils ne parlent pas notre langue, ils n'ont pas de quoi vivre et ils n'éduquent pas leurs enfants [...] Ils vivent comme des rats...* » (AFP – 14/08/2010). Parfum d'avant-guerre ou plutôt « relent » ?*

Au printemps dernier, afin de lancer l'année pour la mémoire de l'internement des Tsiganes en France, Bernard Cossée a présenté dans plusieurs cinémas de la Mayenne, le film de Tony Gatlif, *Liberté*. La même question lui a été posée plusieurs fois : « *Pensez-vous que de tels événements pourraient se reproduire dans la France d'aujourd'hui ?* » Il a répondu qu'il espérait que non, « *encore que tout soit possible en période de guerre* ». Désormais, si l'occasion se représente, il sait qu'il répondra : « *OUI !* »